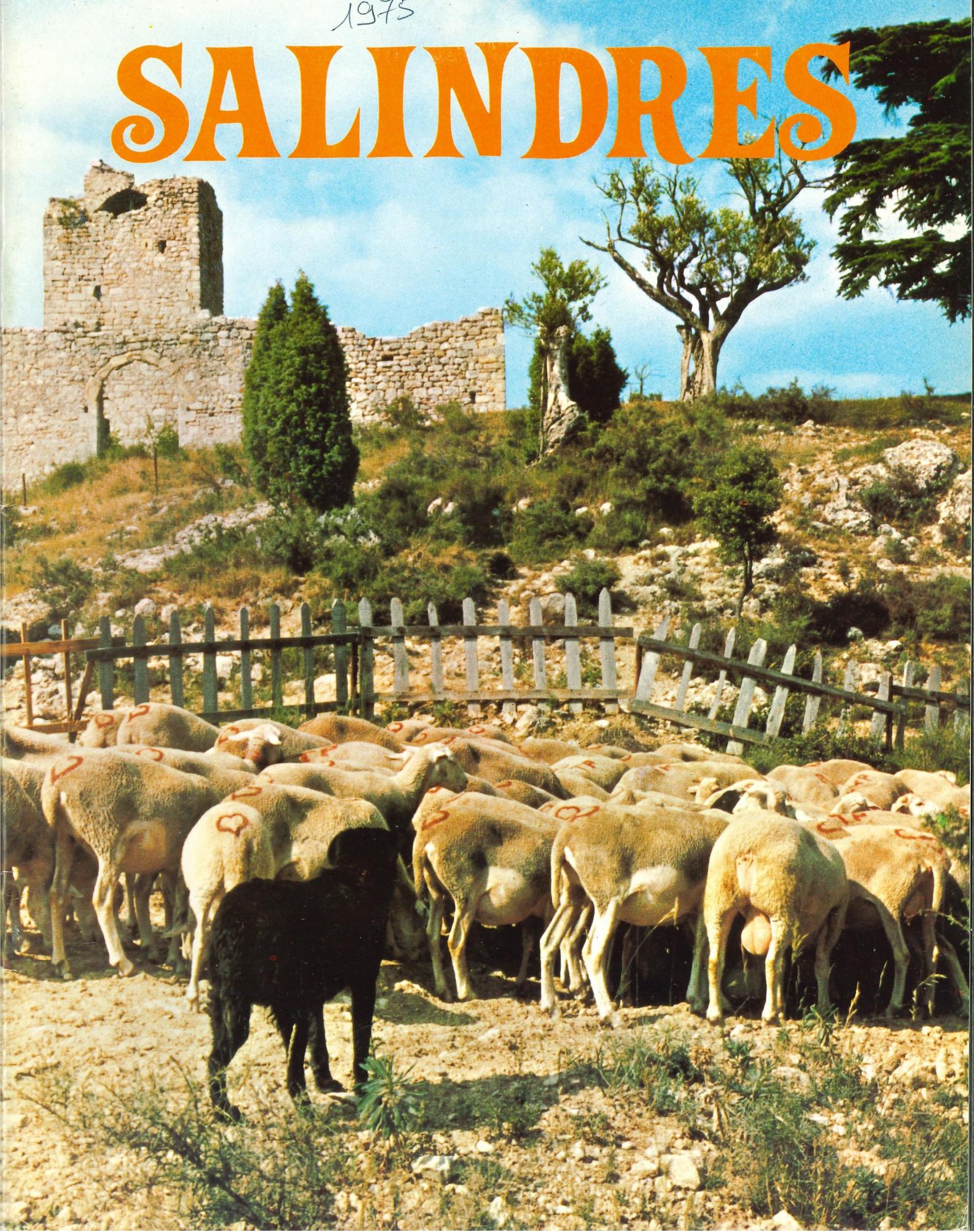


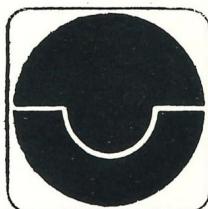
1975

SALINDRES



**nous vous offrons
le choix, la qualité,
comparez
nos prix, nos services et...
...faites la différence**

**10 ans
de
Garantie**



meubles
Renvier
fabriqués pour durer

«CASINO DES FUMADES»

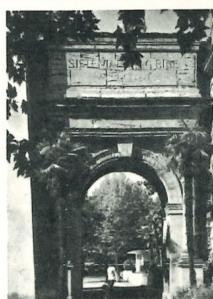
OUVERT DE PAQUES A MI-OCTOBRE

Tél. : 85.62.05

BOULE OUVERTE JUSQU'A 3 HEURES DU MATIN

**ERRATUM : C'est par erreur que la mention «ouverte jusqu'à 4 heures du matin»
avait été imprimée sur la Revue 1974.**

SES «BALS A PAPA» SUR LA TERRASSE ET SA NOUVELLE SALLE RETRO



STATION THERMALE «LES FUMADES»

30500 St Ambroix à proximité de SALINDRES, d'ALES et de Nîmes
Etablissement Thermal NEUF - Ouvert du 1er Avril au 30 Novembre

CENTRE MEDICAL des FUMADES — Tél. : 85.61.34

Etablissement THERMAL MODERNE Tél. : 85.62.19

Son SOUFRE miracle unique en France

Traitements des VOIES RESPIRATOIRES - BRONCHES

O.R.L. - Dermatologie - AGREE Sécurités Sociales - Toutes Mutuelles

GRAND HOTEL DU PARC ★ nn

GERANTS : M. et Mme LARGUIER

**HOTEL TOUT CONFORT dans un cadre de verdure
RESTAURANT — Repas de Noces - Banquets - Séminaires
Ouvert toute l'année**

Les Fumades 30 ALLEGRE Tél. : 85-60-85

SOMMAIRE



Photo couverture :
(Studio Johel)

Le mot du Maire 5

**Etat de la dette au
21 Février 1975** 6

**La taxe d'habitation
succède à la
contribution mobilière** 7

La Mairie 7 - 8



Les écoles 13

Plan de Salindres 14

Démographie et population 15

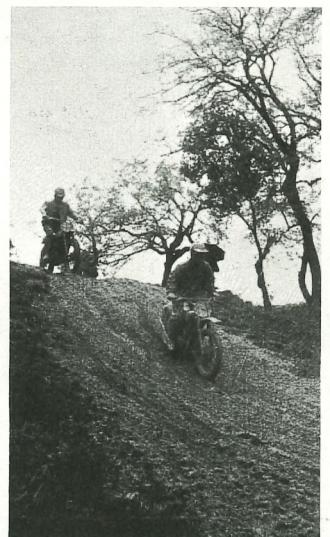
**Caisse d'épargne
de Salindres** 15

Bureau d'aide sociale 16

P.T.T. Salindres 16 - 17

Réalisations 1975 8 à 11

Prévisions pour 1976 12



**Ecole Municipale de
musique** 19

Sports 20 à 23

Flashes 75 24 - 25

En vrac... 26 - 27



Qu'est-ce-que le SDAU ? 28

**Vous êtes sans emploi,
que devez-vous faire ?** 29

Elections 30



2 rue Peyres - 13100 Aix-en-Provence
Tél. : (91) 23.52.12

Photos sommaire :

1 - Futur Hôtel de Ville
(Photo Studio Johel)

2 - Chemin de la Transhumance
terminé (Photo Studio Johel)

3 - Moto-Cross
(Photo Studio Johel)

4 - Remise du drapeau aux
Anciens Combattants d'Algérie
(Photo Studio Johel)

REDACTION - DIFFUSION

MAIRIE DE SALINDRES
Arrondissement Alès
3 700 habitants

Dépot légal :
4ème Trimestre 1975
Reproduction interdite
Molèle déposé

Imprimerie spéciale
du Bulletin Officiel



La liberté n'est possible que dans un pays où le droit l'emporte sur les passions.

J. B. H. Lacordaire



(Photo Studio Johell)

le mot du maire

Mes chers amis,

Pour la cinquième fois, vous allez découvrir notre Bulletin Municipal qui recevra, je le crois fermement, tout l'intérêt de chacun d'entre vous sachant votre attachement à notre vie communale.

Une fois l'an au moins, il est indispensable que vous ayiez une information récapitulative de l'année écoulée et des projets d'avenir à court terme.

C'est ainsi, qu'avec la participation publicitaire de l'industrie, du commerce et de l'artisanat local et périphérique, nous pouvons vous présenter gratuitement pour la commune un bulletin sinon luxueux du moins agréable et soigné.

Sur notre couverture de présentation cette année a été tout particulièrement choisie afin d'éviter toutes remarques non justifiées mais interprétées comme ce fut le cas l'an dernier sur le «parachutage du Groupe Primaire».

C'est donc avec cette image de paix et de tranquilité, d'évasion et de sérénité que vous aborderez la lecture de ce bulletin 1976.

Je sais trop bien malheureusement que cette tranquilité, cette sérénité ne peuvent être totale avec la période de crise actuelle que connaît notre pays en général et de situations douloureuses pour bien des familles en particulier.

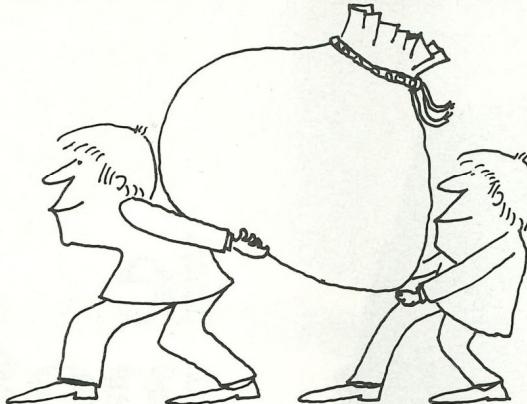
C'est pourquoi, en vous présentant tous mes vœux, les meilleurs pour chacun d'entre vous au seuil de la nouvelle année, je formule le vœu le plus cher, celui de l'espoir d'une reprise rapide et totale de l'activité nationale afin que jeunes, moins jeunes et personnes âgées puissent bénéficier à nouveau et toujours plus du monde du travail.

Votre Maire
Paul DUMAS

Lorsqu'un sentiment est naturel chez moi j'en conclus qu'il est naturel chez beaucoup d'autres hommes. Charles Dickens

les finances

ETAT DE LA DETTE AU 21 FEVRIER 1975



ANNEE de réalisa-	DESIGNATION DE LA DETTE ou DE LA CREANCE A LONG ET MOYEN TERME	Durée en Année	Taux %	DETTE OU CREANCE EN CAPITAL à l'origine	DETTE OU CREANCE EN CAPITAL au 1er Janvier de l'exercice
	Emprunts et dettes à long et moyen terme			4 762 900,00	3 991 863,59
1946	Bains-Douches - Crédit Foncier	30	3,9	25 000,00	2 708,74
1958	Réseau d'eau - Caisse d'Epargne	20	5,5	35 000,00	10 266,17
1958	Logement Directeur C.E.G. - Crédit Foncier	18	5,5	20 000,00	3 283,46
1958	Aménagements scolaires - C.D.C.	20	5,5	44 000,00	12 905,63
1959	Réseau Electrique - C.R.C.A.M.	30	3,00	30 300,00	18 454,72
1959	Egoûts - Crédit Foncier	18	5,5	17 000,00	4 078,27
1961	Adduction d'eau - Crédit Foncier	15	5,5	100 000,00	18 394,07
1960	Pont, trottoirs, presbytère - C.A.E.C.L.	19	5,5	600 000,00	220 800,00
1968	Assainissement canalisations - C.D.C.	30	5,25	243 600,00	219 561,19
1969	Salle de Sports - C.D.C.	20	5,5	210 000,00	176 386,98
1971	Travaux de voirie - C.D.C.	12	6,75	50 000,00	40 903,22
1971	Station d'épuration - Assainissement - C.D.C.	30	7,25	209 000,00	202 183,87
1972	Travaux de voirie - C.D.C.	12	6,75	50 000,00	44 135,56
1972	Ecole Maternelle 2 Classes - C.D.C.	12	6,75	40 000,00	35 308,45
1972	Acquisition véhicule - C.R.C.A.M.	5	7,00	91 000,00	58 244,05
1973	Acquisition de terrains - B.N.P.	15	8,05	500 000,00	461 697,27
1973	Travaux d'adduction d'eau - Caisse d'Epargne	12	6,75	41 000,00	38 674,08
1973	1ère tranche Groupe Scolaire - Caisse d'Epargne	30	7,25	188 000,00	186 097,51
1973	Travaux de voirie - C.D.C.	12	6,75	50 000,00	47 163,51
1973	Travaux d'adduction d'eau - C.A.E.C.L.	10	7,25	180 000,00	167 125,09
1974	Acquisition Jardin d'Enfants - C.A.E.C.L.	15	8,00	420 000,00	404 531,59
1974	Travaux de voirie - Caisse d'Epargne	12	7,5	50 000,00	50 000,00
1974	Travaux d'assainissement - Caisse d'Epargne	30	9,00	60 000,00	60 000,00
1974	Travaux d'assainissement - Caisse d'Epargne	30	8,00	209 000,00	209 000,00
1975	Groupe Scolaire - 2ème tranche - C.A.E.C.L.	20	11,3	750 000,00	750 000,00
1975	Travaux de voirie - C.A.E.C.L.	20		350 000,00	350 000,00
1975	Acquisition Balayeuse - C.A.E.C.L dont :	5	6,75	200 000,00	200 000,00
	Service des Eaux			356 000,00	234 459,41
	Service Assainissement			738 600,00	694 823,33
	INTERETS à payer au cours de l'exercice : 289.585,78			1 094 600,00	929 282,74

LA TAXE D'HABITATION succède à la contribution mobilière

Décidée par une Ordonnance du 7 Janvier 1959, la réforme de la fiscalité locale connaît enfin, son application.

Application partielle, puisque la Loi promulguée le 31 Décembre 1973 ne concerne que les contributions foncières et mobilières. La réforme de la patente étant en cours d'application.

Quels changements apporte la nouvelle Loi ?

- Une dénomination nouvelle votre contribution mobilière s'appellera désormais : taxe d'habitation.

- Une même base d'imposition pour la taxe foncière et pour la taxe d'habitation.

La base (l'assiette) de ces impositions sera la valeur locative exprimée en francs réels à la date du 1er Janvier 1970.

Dans l'ancien système, vous ne comprenez pas à quoi correspondait votre loyer matriciel (base fictive). Sur votre feuille d'imposition, vous lirez maintenant à la place de ce loyer matriciel la valeur locative de votre logement (valeur exprimée en francs 1970).

- L'ancien système répartissait très injustement la charge fiscale entre les contribuables puisque les loyers matriciels avaient été établis selon des critères périmés et à des dates différentes selon les logements. Le système actuel vise à corriger ces injustices, à répartir plus équitablement la charge fiscale. Des changements importants se produiront à l'intérieur d'une même catégorie de contribuables : peut-être pairez-vous moins ? C'est que la valeur de votre logement était surévaluée ; peut-être pairez-vous davantage ? C'est que, par comparaison avec d'autres logements semblables, le vôtre était sous-évalué.

Conséquences de la ré-

forme de la taxe d'habitation.

Le système ancien était injuste. Le nouveau va vers une répartition plus équitable. Les nouvelles évaluations entraîneront donc des transferts de charges fiscales de contribuables sur d'autres contribuables.

Rappelons que la taxe d'habitation est un impôt de répartition : ce qui signifie, qu'à besoin communal égal, c'est la même somme qui est répartie entre les contribuables, proportionnellement à la valeur locative de leur logement.

L'incidence de ces transferts a été appréciée par un sondage ordonné par le Ministère des Finances. L'expérience portait sur un échantillon de 45 Communes dont 37 de moins de 5.000 habitants.

Conclusions de cette enquête ministérielle :

Au titre de la taxe foncière sur les propriétés bâties et en considérant les seuls locaux d'habitation, plus d'un propriétaire sur trois verrait sa contribution augmenter de plus de 25 %, et dans les communes de moins de 5.000 habitants, elle augmenterait de 100 % dans 15 % des cas.

Au titre de la nouvelle taxe d'habitation, abstraction faite de tout abattement, les transferts sont également importants : redéivable un sur quatre dans les communes de moins de 5.000 habitants, connaîtraient une augmentation supérieure à 25 %.

De tels transferts, de telles perturbations ont amené le législateur à prévoir des mesures transitoires pour «amortir les chocs» :

- une application par étapes des effets des transferts, et ce, à partir de 1974.
- un abattement facultatif à la base
- un abattement obligatoire pour charge de famille.

LA MAIRIE les services municipaux le receveur municipal

Présenter la Mairie c'est dire ce qu'est votre Commune, sa vocation et sa mission. La mission de la Commune et de permettre à l'homme de s'épanouir, d'être servi en tant qu'administré et de participer à la vie collective en tant que citoyen. La Commune est donc un groupement humain fondamental. La Mairie et les Services municipaux constituent le noyau de cette cellule vivante. La Commune et la Mairie doivent adapter leurs structures aux exigences nouvelles et multiples de la population qui se développe, évolue et change de niveau de vie. Il appartient donc aux Services Municipaux d'organiser l'information et la consultation des habitants de la Commune. Cet échange entre la Mairie et l'habitant a pour but le

bien être de la population. La Mairie «Maison Commune» est le lieu d'accueil par excellence, car c'est toujours vers la Mairie que l'on se dirige pour un renseignement, une aide, un conseil, elle est en même temps un lieu de contact : état-civil, affaires électorales, aide sociale, enseignement, santé, logement, etc... contribuent à un contact permanent entre les habitants et les Services Municipaux. La Mairie est le siège de la vie civique, le relais, l'intermédiaire entre le citoyen communal et les administrations supérieures. Par leur innombrable diversité,

1 - Hall d'entrée Mairie (Photo Studio Johell)

2 - Bureau de la Perception (Photo Studio Johell)



les principales tâches qui incombent aux administrateurs d'une ville sont de contribuer au bien être des habitants, les aider, les accueillir, les informer, avoir conscience du service public, maintenir l'ordre, la tranquilité et la sécurité publique.

LE RECEVEUR MUNICIPAL est un fonctionnaire des Services Extérieurs du Trésor, qui relèvent du Ministère des Finances et des Affaires Economiques, le fonctionnaire assure presque toujours, d'autres attributions, notamment le recouvrement des impôts directs. Il est plus généralement connu sous l'appellation de Percepteur.

Ce service, nettement séparé des fonctions d'ordonnateur, qui appartiennent en propre au Maire et ses Adjoints a pour tâche essentielle de veiller à la conservation des deniers de la Commune.

Cette courte définition présente tout ce que la conscience professionnelle la plus exigeante, peut demander.

C'est sous la responsabilité du Receveur Municipal que sont acquittées les dépenses de la Ville et encaissés les produits communaux, à la charge pour lui de rapporter bonne et valable quittance, et de délivrer les reçus conformes qui libèrent les gestionnaires élus de la Collectivité.

Afin d'assouplir bon nombre de formalités et pour servir au mieux l'intérêt des administrés, il est procédé par voie de Régies Municipales : Cantine Scolaire, Camping, Foires et Marchés, à l'encaissement de certains droits. Toutes les opérations effectuées, chaque année correspondent à l'exécution du budget voté par le Conseil Municipal et forment un compte de gestion document comptable soumis à l'approbation des Conseillers puis au contrôle de la Cour des Comptes qui le juge, appuyé des pièces justificatives correspondantes.

Ce bref exposé, nous permet d'assurer aux Salindrois que le Receveur Municipal est à même de mettre à la disposition des citoyens et des élus l'efficacité d'une administration et la diligence de ces agents qui veulent vivre avec la cité où ils exercent.

Toute oeuvre, comme toute cité ne se bâtit que sur l'amitié.

F. Mistral

REALISATIONS 1975

ACHAT DE MATERIEL

- Fourgonnette RENAULT 4 L (en remplacement fourgonnette 2CV Citroën)
- Matériel de bureau (machine à écrire - machine à calculer)
- Faucheuse élagueuse (Syndicat Intercommunal)

ACQUISITIONS D'IMMEUBLES

- Achat d'un terrain à Péchiney (pour implantation du futur C.E.S.)
- Achat de l'ancien hôpital appartenant à la Cie des Filles de la Charité

TRAVAUX TERMINES

- Rue des Anciens Combattants avec tapis, assainissement, eau, électricité, trottoirs, abri-bus, îlot directionnel. Montant total de la dépense y compris achat d'immeubles et terrains nécessaires à l'ouverture de cette nouvelle voie : 562.239 Francs.
- Rue Florian avec tapis, assainissement, eau, trottoirs. Montant de la dépense : 67.726 Francs
- Travaux d'aménagement au cimetière (concessions et allées)

TRAVAUX EN COURS

- Réfection du chemin de transhumance
- Liaison des deux Jouannenque
- Construction du Groupe Scolaire

ECLAIRAGE PUBLIC

- Quartier montée du Lauze
- Quartier chemin rural n° 4 (dit de Transhumance)
- Quartier les Escoussas
- Hameau de Cauvas
- Rond point avenue L. Jalabert
- Terrain de camping (1ère tranche)



1
2





1 - Terrain pour le futur C.E.S.
(Photo Studio Johell)
2 - Ancien hôpital des filles de la
charité (Photo Studio Johell)
3 - Rue des Anciens
Combattants... avant (Photo
(Photo Studio Johell)
4 - Rue des Anciens
Combattants... après
(Photo Studio Johell)

3

4





1



2

3





4

5



1 - Rue Florian renouvelée
(Photo Studio Johell)
2 - Prolongement de la rue Jouannenque
(Photo Studio Johell)
3 - Groupe scolaire en cours de construction (Photo Studio Johell)
4 - Chemin de la Transhumance en cours de travaux
(Photo Studio JOhell)
5 - Chemin de la Transhumance terminé (Photo Studio Johell)

Eau tu n'es pas nécessaire à la vie tu es la vie.

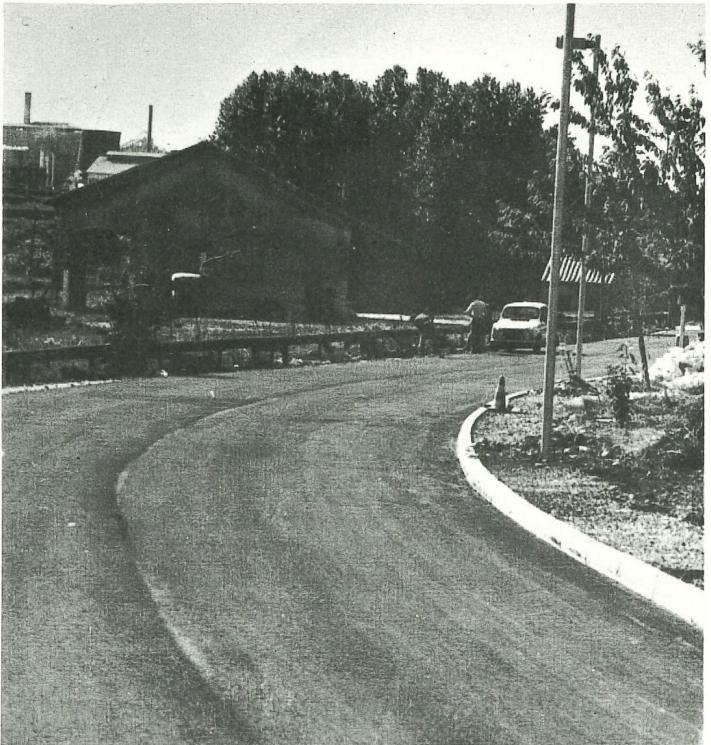
Saint Exupéry

L'espérance est un risque à courir. Bernanos

PREVISIONS POUR 1976

- Finition du Groupe Scolaire et aménagement des abords. Parking - Rues - Eclairage - Assainissement - Eau, etc...
- Prolongement de la rue de Provence jusqu'au Pont de Barjac. Eau - Assainissement - Electricité.
- Points lumineux pour le Ranquet.
- Réfection du réseau d'eau du Fauconnier.
- Chemin de Cauvas (2ème tranche).
- Aménagement par transformation de l'Orphelinat en Hôtel de Ville et rues avoisinants (Rue de la Tour - Rue de Cambis).

- Aménagement par transformation de l'Hôpital en Centre Social.
- Commencement des travaux du C.E.S.
- Parking «Mess Péchiney» Cantine.
- Parking Rue St André.
- Construction d'un château d'eau (prévue pour 1975, retardée pour des raisons indépendantes de notre volonté).



1
2

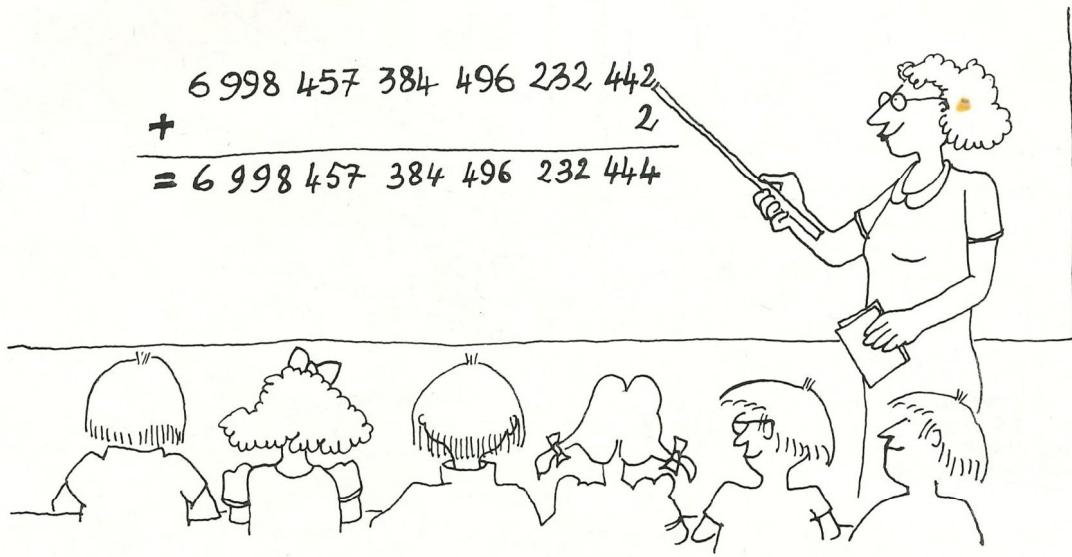
1 - Prolongement de la rue de Provence (Photo Studio Johell)
2 - Futur Hôtel de Ville (Photo Studio Johell)



Dans les grandes affaires on doit moins s'appliquer à faire naître des occasions qu'à profiter de celles qui se présentent. La Rochefoucauld

Quand on ne fait pas tout pour être le premier, pour le devenir ou pour y rester on ne demeure pas le deuxième on tombe facilement le dernier. Maréchal LYAUTHEY

LES ECOLES



ANNEE SCOLAIRE 74-75 :

Dépenses de fonctionnement des divers établissements scolaires non compris : entretien des locaux, salaires et charges femmes de service (136.852 Francs) personnel municipal ou

entreprises chargées de la réfection des bâtiments et de leur entretien (allumage des poèles, etc...) (14.586 Francs).

(1) Entre en déduction de ces dépenses la participation des Communes ayant plus de 6 enfants fréquentant le CEG de Salindres.

ETABLISSEMENTS	Nombre de Classes	Nombre d'Elèves	Fournitures scolaires	Matériel Scolaire	Etudes Surveillance	Indemnités Logements	Cantine Scolaire	TOTAL
ECOLE MATERNELLE	5	178	11 687			9 133		A = 20 830
ECOLE PRIMAIRE	11	321	33 530	1978	9 286	22 075		B = 66 869
C.E.G.	11	350 (1)	17 328	6151	3 984		12 640	C = 40 103
Participation aux frais de fonctionnement des C.E.S. d'Alès fréquentés par 25 enfants de la Commune.								D = 4 858
TOTAL GENERAL A + B + C + D =								132 650

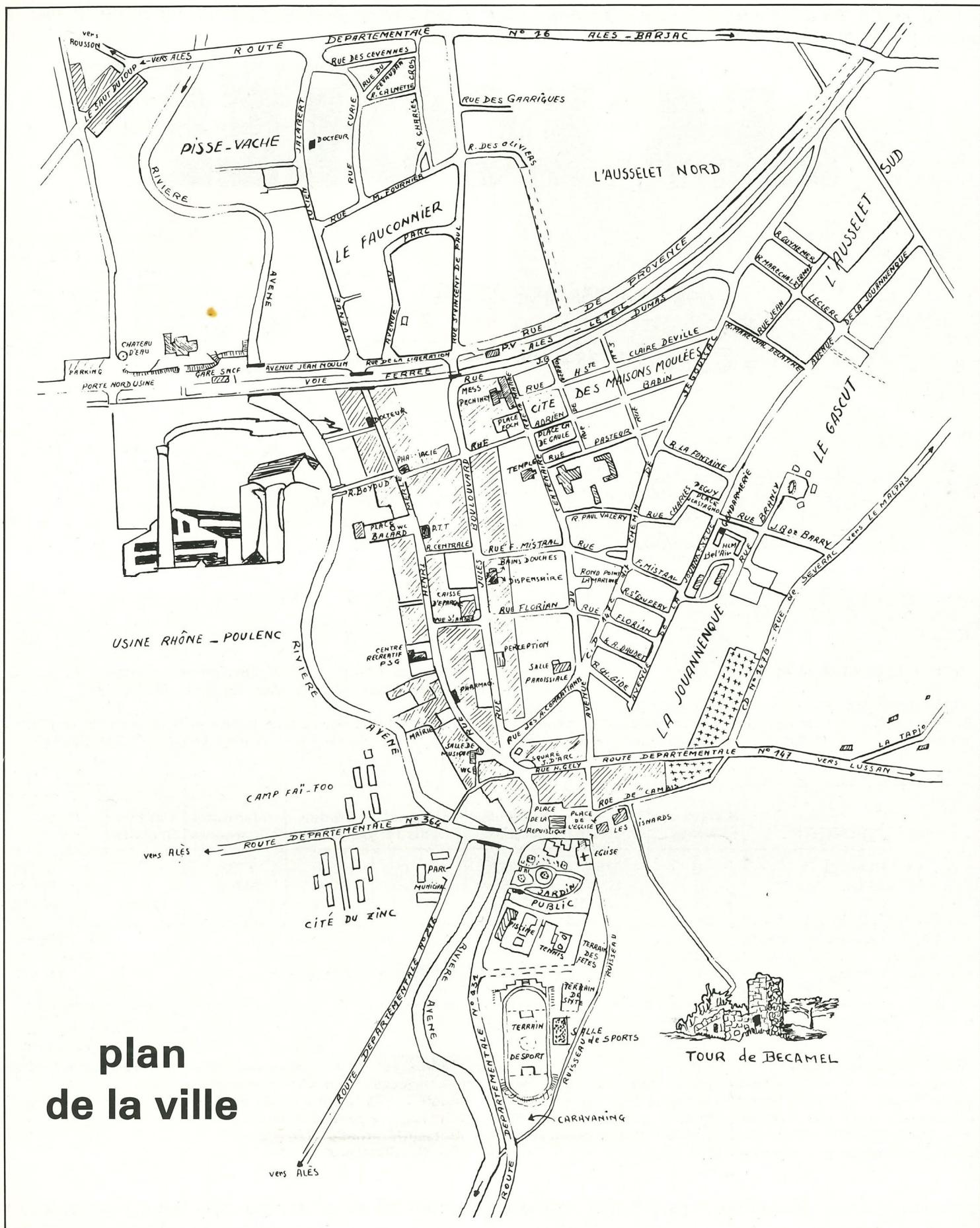
RENTREE SCOLAIRE 75 :

Contrairement à nos prévisions plutôt optimistes pour la rentrée 75 celle-ci n'a pu se faire dans le nouveau groupe scolaire les travaux n'étant pas terminés. Gageons que la rentrée 76 s'effectuera sous de meilleurs auspices et que cette année là sera également favorable à l'implantation d'un C.E.S.

Malgré cela la rentrée scolaire s'est normalement effectuée dans les locaux actuels et l'on enregistrait :

- **Ecole Primaire** : 302 élèves répartis dans 10 classes normales et 2 classes de perfectionnement.
- **Ecole Maternelle** : 178 élèves.
- **C.E.G.** : 360 élèves.

Les examens sont les seules occasions qui soient aux mortels de savoir pendant quelques jours quelque chose. P. Valéry



plan de la ville

démographie et population

Le dernier recensement de la population effectué en début d'année a fait apparaître une légère diminution par rapport au recensement de 1968.

En effet la population Salindroise qui était de l'ordre de 3.845 habitants voit ce chiffre descendre et ramené à 3.700 habitants, qui se décompose comme suit :

- population agglomérée : 2.808
- population éparses (les écarts) 858
- population comptée à part c'est-à-dire logée sur des chantiers temporaires : 27
- sans domicile fixe : 7

Cette population Salindroise est abritée dans 1.237 résidences principales et 34 résidences secondaires, et l'on peut supposer que les 145 habitants manquants depuis le recensement de 1968 sont ceux qui ont immigré vers nos proches voisines tel que : Rousson, Mons, St Privat des Vieux.

Un an de démographie !... du 1er Septembre 1974 au 31 Août 1975 nous avons enregistré :

- 48 naissances dont 31 garçons pour 17 filles
- 25 mariages
- 30 décès dont 17 hommes et 13 femmes

Le recensement de la population étrangère a donné les résultats suivants :

Italiens	38
Espagnols	18
Russes	2
Polonais	2
Algériens	117
Marocains	4

Pour en terminer avec la population qui dans son ensemble est une population active nous constatons tout de même que 51 personnes en majorité des jeunes sont inscrits comme demandeurs d'emploi ou travailleurs privés d'emploi.

Mariage à Salindres
(Photo Studio Johell)



CAISSE D'EPARGNE DE SALINDRES

Vous qui habitez Salindres, vous qui faites confiance à la Caisse d'Epargne et de Prévoyance, savez-vous ce que deviennent les économies que vous lui confiez ?

Vous connaissez certainement les différents services traditionnels et nouveaux que vous propose votre Caisse d'Epargne en matière de placements et de sécurité, mais savez-vous qu'une partie des fonds que vous avez déposés est employée, chaque année, pour des prêts aux COLLECTIVITES LOCALES ?

Cet aspect social de votre Caisse d'Epargne est souvent méconnu, voire ignoré. C'est pourquoi, par le présent article, nous entendons vous faire connaître ce qu'a pu réaliser, ces dernières années, votre Municipalité grâce à l'argent que vous, habitants de Salindres, avez économisé et déposé aux guichets de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance. Ainsi chaque année un certain nombre de réalisations ont vu le jour et nous citerons par exemple :

1971 :	
Travaux de voirie :	50.000 F
Travaux d'Assainissement :	209.000 F
1972 :	
Travaux de voirie :	50.000 F
Ecole Maternelle :	40.000 F
1973 :	
Adduction d'eau :	41.000 F
1ère tranche Groupe Scolaire :	188.000 F
Travaux de voirie :	50.000 F
1974 :	
Travaux de voirie :	50.000 F
Travaux d'assainissement :	269.000 F
1975 :	
3ème tranche Groupe Scolaire :	500.000 F
Travaux éclairage public :	50.000 F
Travaux de voirie :	50.000 F
Acquisition Balayeuse :	200.000 F

L'argent placé sert donc au développement général, beaucoup l'ignorent. Vous connaissez maintenant le rôle social de la Caisse d'Epargne dans la vie de votre cité et vous aurez à cœur de participer à l'essor de celle-ci en continuant de faire confiance à la Caisse d'Epargne, établissement financier populai-

re par excellence, parfaitement habilité pour la collecte de l'épargne et dont le souci essentiel demeure de restituer aux collectivités les fonds qui leur sont propres.

Le bien être régional, votre bien être sont aussi et surtout le fait de l'épargne, c'est-à-dire de la Caisse d'Epargne.

Chacun dit du mal de la vieillesse, mais tous demandent à vivre vieux.

Fernando de Rojas

bureau d'aide sociale

Dans le Bulletin Municipal 1974, nous vous avons donné la définition du Bureau d'Aide Sociale, ses attributions et ses ressources ainsi que la composition du bureau et ses activités en 1974.

Pour 1975 nous allons vous détailler le chapitre des ressources très important pour pouvoir assurer le rôle du Bureau d'Aide Sociale.

Les ressources du Bureau d'Aide Sociale proviennent des recettes ordinaires c'est-à-dire :

- Revenu du patrimoine mobilier et immobilier : néant
- Part du produit des concessions au cimetière : 2.016,66
- Dons et quêtes à mariages : 1.352,50
- Taxe sur les spectacles : 691,93
- Total des ressources : 4.061,09

Bien entendu ces ressources sont insuffisantes et le Bureau d'Aide Sociale doit

faire appel aux subventions du Conseil Municipal pour financer l'ensemble de ses dépenses qui sont de l'ordre de : 15.400 Frs.

La Commune pour sa part voit s'ajouter à ces dépenses,

le contingent d'Aide Sociale Départemental qu'elle se doit d'inscrire à son budget et qui, pour 1975 s'élève à 147.490 Frs.

Nous ajouterons à cet exposé les activités du B.A.S.



2



1

en 1975 : dossiers présentés et instruits : Hospitalisation 15. Cartes d'invalidité 5. Placement en maison de retraite ou de repos 6 ainsi que le repas offert aux personnes du troisième âge qui cette année s'est déroulé dans les salons du Château de Rousson servi et animé par les membres du B.A.S.

1 - Repas des personnes âgées
(Photo Studio Johell)
2 - Assemblée Générale Aide Ménagères (Photo Studio Johell)

**P.T.T.
SALINDRES**
quotidiennement
vôtre

Dans la majorité des centres urbains et industriels, «l'entreprise PTT» a une place prépondérante et joue un rôle déterminant dans la vie économique. La ville de SALINDRES n'échappe pas à cette règle d'ordre général et son bureau de poste dont l'importance va croissant depuis quelques années, doit chaque jour faire des prouesses pour remplir avec le maximum d'efficacité les multiples tâches dont il est chargé.

La poste de SALINDRES est ce que l'on appelle en langage postier un «centre de distribution motorisé», c'est-à-dire qu'elle reçoit, trie et distribue le courrier non seulement pour tous les habitants de SALINDRES mais également celui de la population des communes de ST JULIEN LES ROSIERS, ST PRIVAT DES VIEUX, MONS, ROUSSON MEJANNES LES PLANS et SERVAS. C'est ainsi qu'à SALINDRES ont été réceptionnés, manipulés et remis à domicile ou au guichet :

1.465.000 objets en 1973
1.710.000 objets en 1974
près de 2.000.000 objets en 1975.

Il va de soi que des moyens en matériel et en personnel sont nécessaires pour assurer le fonctionnement de cette entreprise qu'est le bureau de poste de SALINDRES : plus de trente personnes y sont employées à plein temps à des tâches diverses. Quatorze «préposés à la distribution», partent chaque matin du bureau les sacoches pleines de lettres et paquets, garnir les boîtes aux lettres de leur tournée ; sept d'entre eux sont motorisés, c'est-à-dire équipés d'une voiture qui leur permet une plus grande rapidité et un

Quand on est jeune, c'est pour la vie. Clémenceau



rayon d'action plus important.

Mais ces préposés n'ont pas pour seule fonction la distribution du courrier ; ils peuvent effectuer toutes les opérations postales et financières : paiement des mandats, versements et remboursements sur les livrets de la Caisse Nationale d'Epargne, ouvertures de livrets et de plan d'épargne logement, placements des Bons du Trésor et emprunts, retraits à vue sur compte courant postal ; ils sont à même aussi de vous aider à préparer votre retraite et à protéger vous et votre famille contre l'adversité grâce aux assurances-vie et retraites de la Caisse Nationale de Prévoyance, branche de la Caisse des Dépôts et Consignations dont le bureau de poste est une antenne locale. Ils peuvent rendre d'immense services, il suffit de le leur demander.

Si vous avez un problème particulier d'ordre postal ou financier, venez en parler à votre bureau de poste. Même si la salle des guichets est parfois occupée par une clientèle nombreuse et par conséquent les conditions de travail pas toujours parfaites, vous y serez accueillis avec le sourire par des agents sérieux et compétents. Le bureau est ouvert au public tous les jours ouvrables de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h et même le samedi matin de 9 h à 12 h. Enfin, si vous en exprimez le désir, vous pouvez être reçu en particulier par le Receveur, responsable de

l'ensemble des services postaux pour la ville de SALINDRES. Ce receveur, M. CORROENNE fait preuve d'un dynamisme qui n'est plus à démontrer ; c'est aussi un véritable conseiller postal et financier qui saura trouver la solution de votre problème particulier avec le maximum de tact et de discrétion.

Le sérieux de l'entreprise PTT est généralement reconnu et plus particulièrement à SALINDRES. N'oubliez pas que la majorité des opérations effectuées par les PTT sont garanties par l'Etat et souvent profitent à tous. C'est ainsi que les fonds recueillis au titre de la Caisse Nationale d'Epargne sont versés à la Caisse des Dépôts et Consignations et servent à financer les besoins en équipement des collectivités locales (CES - HLM - etc...).

En 1975 la poste a participé à la Quinzaine commerciale de notre ville, prouvant ainsi son intégration totale dans la vie économique de la commune.

Service public dynamique et en plein essor, la Poste de SALINDRES a adopté pour devise :

«Modernisation, efficacité, au service de tous»

TOUJOURS PRATIQUE ET SURE : LA POSTE

Une vue sur la salle des préposés
(Photo X)

classez vos papiers

Des archives sans ordre sont des archives inutilisables. Ne rangez pas n'importe quoi n'importe comment. Répertoriés et rassemblés en un même lieu, vos papiers peuvent être consultés rapidement. En cas de sinistre ou de déménagement, il est indispensable de pouvoir les emporter sans délai et sans omission.

Un classement doit être pratique et vivant. Les papiers inutiles sont à éliminer. Les autres trouveront place dans des chemises ou des enveloppes, rangées ensuite dans un tiroir spécialement aménagé ou, mieux encore, dans un classeur.

PENDANT COMBIEN DE TEMPS CONSERVER VOS PAPIERS ?

A conserver toute la vie :

- le livret de famille
- le livret militaire et les pièces qui le complètent
- les diplômes universitaires
- le contrat de mariage
- les titres de propriété
- les factures des travaux ou réparations d'une certaine importance
- les testaments
- les Livrets de Caisse d'Epargne
- les engagements de location et de baux
- les polices d'assurances et les preuves de leur résiliation
- tout ce qui concerne les pensions civiles et militaires
- tout ce qui concerne la retraite
- les dossiers médicaux importants : radiographies, analyses, certaines ordonnances

A conserver trente ans :

- les quittances et pièces justificatives de paiement de toutes indemnités en réparation d'un dommage

A conserver dix ans :

- les devis et marchés des architectes et des entrepreneurs

A conserver six ans :

- les déclarations de revenus
- les copies des renseignements fournis à l'Administration des Finances
- les avertissements du percepteur
- les preuves du paiement de vos impôts

A conserver cinq ans :

- les quittances de loyer et de fermages
- les pièces justificatives du paiement :
 - . des intérêts de toutes sommes dues en vertu de prêts ou autrements
 - . des arrérages de rente
 - . de pensions alimentaires
 - . des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations familiales

A conserver deux ans :

- les quittances de primes d'assurances

A conserver un an :

- les certificats de ramonage
- les factures de transporteurs, la preuve de leur paiement et les récépissés de transport.

A conserver six mois :

- les notes d'hôtel de restaurant et de pension et la justification de leur règlement

. Il faut ajouter à cette liste les documents dont la durée de conservation n'est pas fixe :

- les bulletins de salaire (jusqu'à la liquidation de votre retraite)
- les contrats de travail et louages de service (pendant toute la durée du contrat et deux ans après sa résiliation)
- les bons de garantie (pendant la durée de celle-ci)
- les devis (jusqu'à l'établissement de la facture)
- l'autorisation de sortie de France d'un mineur (pendant la durée de cette autorisation)
- les dossiers scolaires de vos enfants (jusqu'à la fin de leurs études et même après)
- les souches des carnets de chèques bancaires et postaux les talons des mandats et des virements, les reçus et quittances (ainsi que les factures auxquels ils se rapportent)

DELMAS — PHOTO

VOTRE LABORATOIRE COULEUR



Entièrement équipé par KODAK
Dépositaire : Tabac JAVICOLI
rue Henri Merle SALINDRES
Bas de la rue d'Avéjan 30 ALES
Tél. : 52.06.45

LA TELEVISION COULEUR

c'est l'affaire de vrais spécialistes

Moi, je n'ai pas de soucis, ma garantie est signée :

RADIO - CEVENNES

14 et 15 rue Taisson - 30 ALES

Tél. : 86-07-28 Exclusivité **SCHNEIDER**

Etablissements Marcel GUIRAUD

TRANSPORTS PUBLICS DE MARCHANDISES

LOUEUR DE VEHICULES INDUSTRIELS
COMMISSIONNAIRE DE TRANSPORT

Siège Social : 18, Av. de Stalingrad, ALES
Tél. : (66) 86-49-12 (2 lignes groupées)

Utilisateurs de matériels

AGRICOLE
PARCS ET JARDINS
TRAVAUX PUBLICS
BATIMENT
MANUTENTION

10.000 m² d'installations
à votre service

SPECIALISTE DE LA
VENTE - LOCATION
REPARIATIONS de
matériels neufs ou
d'occasions

Ateliers spécialisés - Service
Après-Vente - Pièces détachées

S.A. **BENOIT FRÈRES**

R.N. 7 — LE PONTEL — T.31.90.25

(Filiale à NIMES — SMM Route d'Arles)



CONCESSIONNAIRE
EXCLUSIF :



CANONGE & BIALLEZ

STATION DE POMPAGE . D'EAU USEE
D'EAU POTABLE . D'EPURATION

18, avenue Général de Gaulle 30100 ALES Tél. : 52.06.70 et 71



TOUT EST POSSIBLE...

ET A BON COMPTE avec les PREFABRIQUES «SOTRACO»

- GARAGES - BUNGALOWS - ABRIS DE JARDINS -
- SERRES - HANGARS
- BUREAUX - VESTIAIRES - ENTREPOTS -
- ATELIERS
- POULAILLERS - CLAPIERS - ECURIES

Concess. Départements 30 - 07 et 48

Ets R. MASSOT Exposition : 44 Avenue d'Alsace - ALES Tél. : (66) 52.06.27

La musique est une révélation plus haute que toute sagesse et toute philosophie.

Ludwig Van Beethoven.

école municipale de musique



1

Dans le domaine des activités Culturelles, il est à noter l'excellence de l'Ecole Municipale de Musique sous la direction de M. François RENARD.

L'Ecole est mixte, c'est-à-dire ouverte aux garçons et filles. La rentrée scolaire a lieu en Septembre.

L'inscription ainsi que les cours sont gratuits.

L'élève doit être accompagné d'un membre de sa famille le jour de l'inscription.

Etre âgé au moins de 7 ans, savoir lire et écrire.

Les cours de Solfège et Théorie ont lieu tous les mercredi. Les classes de cours sont : Préparatoire 1ère et 2ème Elémentaire. 1ère et 2ème Moyen. 1ère et 2ème Supérieur.

En fin d'année scolaire, les élèves doivent subir l'examen réglementé par les directives de la Confédération des So-

ciétés Musicales de France. Un jury compétent classe les élèves selon leurs aptitudes musicales dans les différentes classes de Solfège et d'instruments.

La distribution des récompenses est faite par le Maire et le Président de l'Harmonie au cours de la Soirée d'audition de fin d'année scolaire.

50 élèves ont suivi les cours de Solfège et Théorie au cours de la saison 1974-1975, dont 34 sont dotés d'un instrument, à savoir 20 clarinettes, 7 trompettes, 4 flûtes, 2 saxo-alto, 1 basse.

L'Ecole Municipale de Musique a pour but de propager et de perfectionner le goût et la connaissance de l'Art Musical.

Assurer l'instruction aux jeunes gens désireux d'apprendre la Musique. Former des instrumentistes pour seconder l'essor et le développement de l'Harmonie de Salindres en organisant des concerts avec les anciens.

HARMONIE MUNICIPALE

Vous en connaissez sa composition, elle est également dirigée avec beaucoup de compétence et de sérieux par M. RENARD. Ces activités en 1975 ont été nombreuses d'une part avec les multiples concerts présentés gratuitement au public dans les Salles du Centre Récréatif, d'autre part, par sa participation aux fêtes organisées cette année par le Comité des Fêtes et les Ecoles Salindroises. Sa sortie annuelle s'est déroulée le 14 Septembre par un voyage en Camargue qui a conduit l'ensemble des participants à la manade RICARD. Nul doute que comme chaque année l'Harmonie Municipale maintenant ses bonnes traditions fêtera dignement sa patronne Sainte Cécile. Toutes ces activités démontrent que l'Harmonie est toujours bien vivante, avec l'ascension des jeunes qui contribuent à sa prospérité.

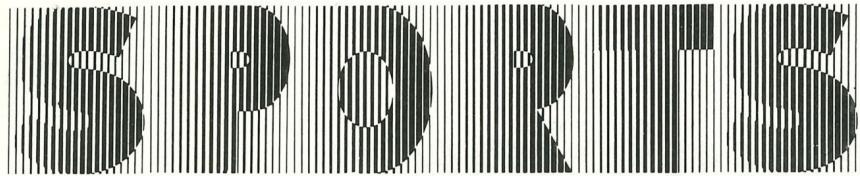


2

1 - Ecole de musique
(Photo Studio Johell)
2 - Concert par l'Harmonie municipale
(Photo Studio Johell)

La musique est une loi morale, elle donne une âme à l'univers, des ailes à la pensée, un essor à l'imagination, un charme à la tristesse, de la gaieté et de la vie à toutes choses.

Platon.



VELO CLUB SALINDROIS

Le V.S. Salindrois a pris naissance en 1967 sous l'initiative de M. Yves RIEU. Il devait prendre l'appellation Vélo Club Salindrois en 1972 par l'intermédiaire de M. ROUX Jacky qui, en tant que Président créa également l'emblème que les coureurs portent sur leurs maillots «Une gazelle».

Depuis la création du Club, les Présidents se sont succédés et l'on a pu voir successivement M. BRET, M. COLLOWALD, M. ROUX, Mme GIRAL. Il est certain que le Club souhaite de trouver un Président disposant d'un temps libre suffisant pour se consacrer au vélo et aider dans sa tâche M. RIEU qui anime la Société. Malgré cet handicap le Club possède bon nombre de supporters très dévoués tels que :

MM BERGOGNE Rolland, BUDZIN René, BRET André, BELAIGUE Robert, DUCASTIN Jean, ENJOLRAS Pierre, Mme GIRAL Eliane, MM LAGANIER Francis, MAGNANELLI Maurice, PUCHE André, ROUX Jacques, Mme RIEU Marie-Thérèse sans oublier de nombreux amis Salindrois plus ou moins liés à la Société et qui n'hésitent pas à donner de leur temps et de leur peine à la prospérité du Vélo Club.

Pour les coureurs, les satisfactions données et les résultats obtenus sont innombrables et nous pouvons

citer depuis 1967 : REBOUL, KRAWERICK, ALTAIRAC, RIVIERE, GIRAL, ROBERT, BAZALGETTE, MARTINEZ, LANGE, BOTTONI, GARGUES, PUECHLONG, GARNIER, BENOIT, GIORDANO, BOGDANSKI tous sont à citer en exemple et participent à 70 ou 80 épreuves par an.

Le Vélo Club fut plusieurs fois Champion du Gard par Société ou individuel comme BOTTONI en 1975, BALZALGETTE en Sélection Nationale et GARNIER et REBOUL pour le DUNLOP.

M. RIEU a participé à de nombreuses courses à étapes accompagné par MAGNANELLI, GIRAL, DEVEZE, RUMEAU. On peut citer Tour du Gard, du Vaucluse, de l'Aude, des Basses Alpes, Critérium des Cévennes, en Espagne : Tolède, Figueras, Lérida. Neuf épreuves par an durant 3 ans ont été organisées par le Club avec MARTINEZ Martin et MARTINEZ Mariano coureurs professionnels.

COURSES ORGANISEES EN 1975

: Souvenir des Anciens Coureurs Alésiens.

Grand Prix des Vétérans Salindrois, Grand Prix MUSELLI, Vétérans de Brouzet.

Grand Prix de la Vernarède, Grand Prix des Commerçants, 3ème Grand Prix de l'Amitié.

COMPOSITION DU BUREAU :

Président d'Honneur : Docteur CAVAILLE, M. DELAFONT, M. GERARDIN
Président actif : Mme GIRAL
Vices Présidents : MM BERGOGNE, COUTEAUD, ROUX
Secrétaire : Mme RIEU

Trésorier : M. DUCASTIN
Trésorier Adjoint : M. GIRAL Louis

Chargé de relations : M. BRET André

Animateurs : MM RIEU et BOGDANSKI

Membres actifs : MM MAGNANELLI Maurice, PUCHE, ENJOLRAS, BUDZIN, COLLOWALD, BELAIGUE, BENOIT.

AUX ECHOS D'OVALIE

La saison 74-75 n'a pas manqué d'apporter de grandes satisfactions à notre toujours jeune section.

Confirmation de notre école qui progresse d'année en année excellente 4^e place des cadets en championnat de Provence nos joueurs ratant d'un cheveux la qualification pour les 1/16 du championnat de France.

Grosse activité côté Sud de l'usine, les uns amenant des cailloux, les autres les enlevant. Ballet de camions, herses, bull, joueurs, entraîneurs, éducateurs, personnel de la Mairie, personnel d'entreprises locales. Tout cela pour accoucher d'un terrain inauguré le 5/10/75, en présence des représentants de notre cité. Ainsi se trouve réglé l'un des problèmes cruciaux de la section : possibilité de jouer ces matches à domicile à Salindres. Matches de démonstration de l'école et des minimes et vin d'honneur ont clôturé cette sympathique manifestation.

PRESENTATION DE LA SAISON 75-76 :

Composition du bureau :

Président : M. SOULE
Vice-Président : H. GILBERT
Vice Président adjoint : F. LEPINEUX

Secrétaire : J. COSTE
Secrétaire adjoint : L. BONNEFOI

Trésorier : B. VESTIT

ENTRAINEURS

Ecole de Rugby : MM COSTES, MARTELLI, DUCROS Jean, AMBLARD Alain.

Entraînement le mercredi de 14 h à 16 h.



Equipe du Vélo-club salindrois
(Photo X)

Minimes : MM GILBERT,
BACOU, FONTES.

Entraînement le mercredi
de 14 h à 16 h.

Cadets : MM DARGENS,
DUCROS Louis.

Entraînement le mercredi
de 16 h à 18 h.

ACCOMPAGNATEURS :
MM CLAVEL, AYGLON,
SOULIER, DUMAS, BRUN,
RIBES, ROUDIERE, BEYS,
ROBERT.

EFFECTIFS 75-76 :

Au seuil de la compétition
officielle qui débutera à Sa-
lindres le 26/10 notre effectif
est le suivant.

Ecole :

Poussins et Benjamins	22
Minimes	36
Cadets	22

Jamais encore à ce stade
de la saison notre effectif n'a
été aussi important. C'est
pourquoi cette saison nous
avons engagé :

- l'école de rugby
- 2 équipes minimes
- 1 équipe cadets

Pour des raisons financières,
nous n'avons pas renouvelé l'équipe junior. Celle-ci a
été reconstituée à Alès et
c'est avec regret que nous
suivons cette année sa pro-
gression parmi l'élite des jeu-
nes du Comité de Provence.



1



2



3

1 - Rugby : Equipe cadets
(Photo Studio Johell)
2 - Rugby : Equipe minimes
(Photo Studio Johell)
3 - Rugby : Equipe Benjamin
(Photo Studio Johell)

MOTO-CLUB SALINDROIS

Le Moto-Club Salindrois est un jeune club puisqu'il a été créé il y a deux ans à peine.

Certes son activité paraît discrète mais il faut savoir que le Moto-Club a pris une

part active à la vie motocycliste régionale.

Parmi les activités de cette année citons :

- Organisation du moto-cross de Salindres avec les Vétérans.
- Participation au déroulement des moto-cross de Chirac, La Grand-Combe, Uzès.
- Participation au déroulement des circuits de vitesse de Karland, Avignon.
- Sortie touristique au cirque de Mourèze, grotte de La

Clamouse.

- Plusieurs membres sont allés à des concentrations (Agde, Beaucaire) à des courses (Le Bol d'Or).

- Un nouveau membre du M.C.S. participe à des compétitions de moto-cross (ARNAUD Daniel).

- Un autre membre a fait plusieurs compétitions où il s'est honorablement classé.

Le moto-club de Besseges a demandé au M.C.S. de prendre en main les postes

clés de la course de côte qu'il compte organiser courant Décembre.

Voici les activités principales. A noter que plusieurs jeunes adhéreront cette année au Moto Club. Le M.C.S. augmentera ainsi ses activités en 1976.

Moto-Cross de Salindres avec les vétérans (Photo Studio Johell)



Tout l'équipement sportif
CAMPING - TIR A L'ARC



La Hutte



Spécialiste du SKI et du SKI de Randonnée
2 Rampe St Jean ALES Tél. : 86.01.29

nous offrons la qualité

Brandt

VERRERIES de PROVENCE

Installation - Garantie - Entretien Tél. : 86.08.98 et 86.15.28

FOOTBALL

Les équipes par l'image

- 1 - Equipes pupilles
(Photo Studio Johell)
2 - Équipe minimes
(Photo Studio Johell)
3 - Équipe juniors
(Photo Studio JOhell)
4 - Équipe séniors
(Photo Studio Johell)



3



1



4



Flossettes 75

31 Janvier

LE SOUS-PREFET A RENDU VISITE A NOTRE COMMUNE



(Photo Studio Johell)

La semaine dernière M. Guyon, sous-préfet d'Alès, accompagné de M. Bonfils, secrétaire général de la sous-préfecture, rendait visite à notre commune.

Accueillis en mairie par M. Dumas, maire, entouré de ses adjoints MM. Crouzier, Gras et Chelay (M. Gonthier, premier adjoint, étant excusé), le sous-préfet et son secrétaire assistaient à une réunion



de travail où furent examinés de nombreuses questions. Les projets scolaires et principalement la construction d'un C.E.S. (propriété de Cambis) furent longuement étudiés au cours de cette séance de travail à laquelle succéda la visite des différents quartiers de notre cité. C'est ainsi que tour à tour furent visités la station d'épuration, le complexe sportif municipal, le chantier du groupe primaire, etc...

DU 22 MARS AU 5 AVRIL GRANDE QUINZAINE COMMERCIALE DE SALINDRES

13 Mars

DANS L'ORDRE DES PALMES ACADEMIQUES

Près de 40 ans au service de l'enseignement ont valu à notre concitoyenne, Mme Renée Crouzier, épouse de M. Robert Crouzier, adjoint au maire de Salindres, d'être nommée chevalier dans l'ordre des Palmes Académiques.

Nous adressons nos vives félicitations à Mme Crouzier pour cette distinction amplement méritée qui récompense de longues années de dévouement auprès de plusieurs générations scolaires.

28 Mars



L'Association d'aide ménagère pour les personnes âgées, qui compte à peine deux ans d'existence, a connu depuis sa création une grande activité en venant en aide et en soulageant de diverses façons les personnes âgées en difficulté.

Notre photo :

Les principaux responsables lors de l'assemblée générale. De gauche à droite : M. Gras, trésorier, M. Dumas, maire, Mme Seigneurin, présidente, Mme Bruni, secrétaire.

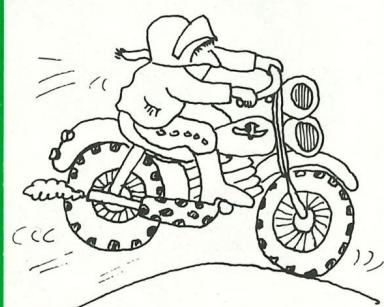
L'activité de cette association

n'échappe à personne. La présence d'une assistance particulièrement importante lors de l'assemblée générale, qui s'est tenue dernièrement à la salle communale, est la preuve indéniable de l'attachement de nos concitoyens aux problèmes des personnes âgées de notre cité. Les responsables de l'association furent très heureux de constater ce témoignage de sympathie qui sera pour eux un encouragement à persévérer dans la voie qu'ils se sont assignée.

(Photo Studio Johell)

10 Mai

A LA TOUR BECAMEL Grande Fête de la moto avec le IIIe moto-cross des vétérans



(Photo Studio Johell)



Festives 75

10 Juin

LE PREFET A VISITE L'USINE RHONE - POULENC

Mettant à profit sa récente visite à Rhône-Poulenc, M. DELAUNAY, préfet du Gard, a tenu à rencontrer les élus locaux. C'est ainsi que M. DUMAS, maire, et ses adjoints, reçurent en mairie le préfet et le sous-préfet, M. GUYON. Cette halte à l'Hôtel de Ville fut mise à profit pour faire le «tour» des problèmes locaux (écoles, voirie, etc...).

1er Juillet UN CHARMANT BATAILLON

Oui ! un bien charmant bataillon que celui des majorettes de Saint-Martin-de-Valgalgues, qui défila en ville avant de donner une exhibition sur la place Ballard, en attendant l'arrivée du Grand Prix cycliste Modest, que patronnait notre journal.

Un excellent prélude suivi par un nombreux public qui apprécia et la musique qui les accompagnait et les gracieuses majorettes qui évoluaient sur des airs particulièrement à la mode.

Bravo à tous et à toutes. Nous vous reverrons avec plaisir.

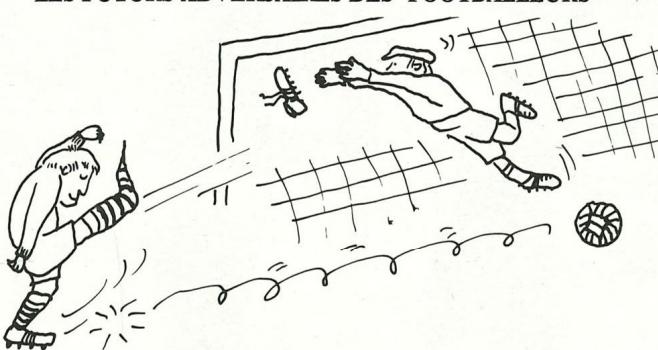
Nos photos :

Lors du défilé en ville le passage des musiciens précédant les majorettes.

- «La bonne du curé» dansée à la perfection par une vingtaine d'Anne Cordy.
(Photos Studio Johel, Salindres).



31 Juillet LES FUTURS ADVERSAIRES DES FOOTBALLEURS



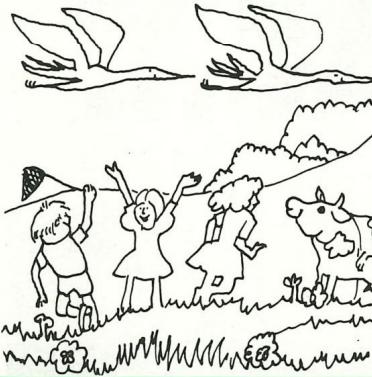
Nouvellement promus en Division d'Honneur, les footballeurs salindrois connaissent depuis peu leurs futurs adversaires pour la saison 1975-1976, la ligue Sud-Est ayant récemment établi le calendrier des deux groupes Est et Ouest.

En ce qui nous intéresse, le groupe Ouest comprendra douze clubs avec les Gardois Beaucaire - Pont-Saint-Esprit Vauvert et Salindres ; les Vauclusiens : Carpentras - Cavaillon - Valréas ; les Héraultais : Agde - Pointe-Courte - La Paillade ; l'Aveyronnais Millau et le Provençal Cabannes.

Des clubs redoutables qui vaudront aux supporters locaux d'assister à d'intéressantes rencontres.

22 Février

LES CIGOGNES SONT DE RETOUR DANS LE CIEL DE SALINDRES



L'hiver - printemps que nous vivons n'a pas fini de nous étonner. Après la précocité de la végétation dont les pousses sont très en avance sur leur cycle normal, voici un vol de cigognes qui, lundi dernier, a fait étape dans notre cité, nous annonçant l'arrivée prochaine des beaux jours, et ce à plus d'un mois de la première journée de printemps.

Le jardin public, le stade municipal et l'une des cheminées de l'usine Rhône-Poulenc ont accueilli les échassiers migrateurs lesquels, après quelques heures de repos, ont repris leur envol vers le nord.

19 Mai

C'est à une sympathique manifestation qu'était conviée la grande famille de nos judokas à l'occasion de l'inauguration de la nouvelle salle de judo qui est venue grossir les installations du complexe sportif de la route de Celas.

Après les allocutions de M. Meillon, secrétaire de la section judo et de M. Dumas, maire, une démonstration des nombreux licenciés sous la direction de M. Pachela, professeur, et Arnal, moniteur, fut présentée à l'assistance au sein de laquelle nous avons remarqué la présence de : MM. Veyrier et Berti, représentant le C.E. de Rhône-Poulenc, MM. Serre et Bonnefoy, président et secrétaire de l'A.S.S., M. Bellagamba, président de la section judo, M. Coutarel, moniteur d'éducation physique, MM. Dumas, maire, Crouzier, Gonthier, Chelay, adjoints, Clot, conseiller municipal, le lieutenant Pensier, chef du corps des sapeurs-pompiers de notre localité et, bien entendu, de nombreux parents et amis de nos judokas.

(Photo Studio Johel)



9 Octobre

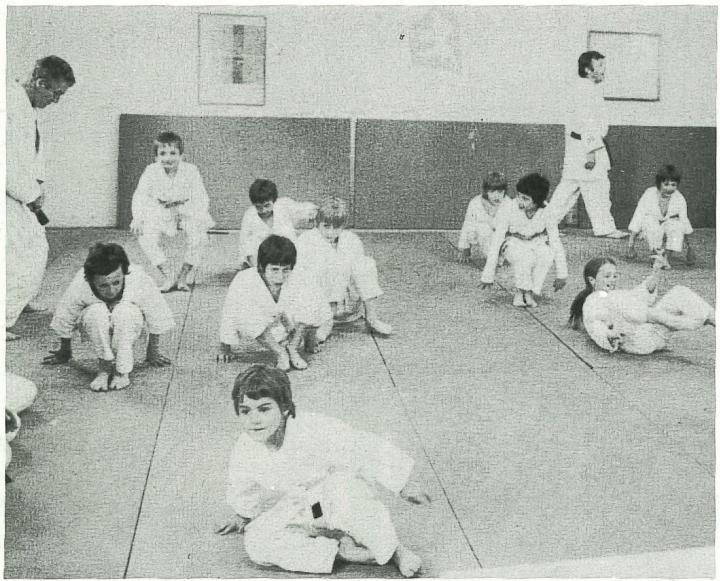
PROMOTION ET DEPART DANS LA GENDARMERIE

Proposé au tableau d'avancement, le maréchal des logis-chef Morlet, commandant la brigade de gendarmerie de notre localité, vient d'être nommé au grade d'adjudant.

Cette nomination précède de quelques semaines le départ du nouveau promu, lequel, après plus de cinq ans de service à la brigade de Salindres, sera affecté, à partir du 1er Novembre prochain, à Narbonne, où il commandera la brigade de Recherche de la cité audoise.

Nos félicitations à l'adjudant Morlet pour sa promotion et nos voeux de réussite l'accompagnent dans ses nouvelles fonctions.

EN VRAC...



1



2

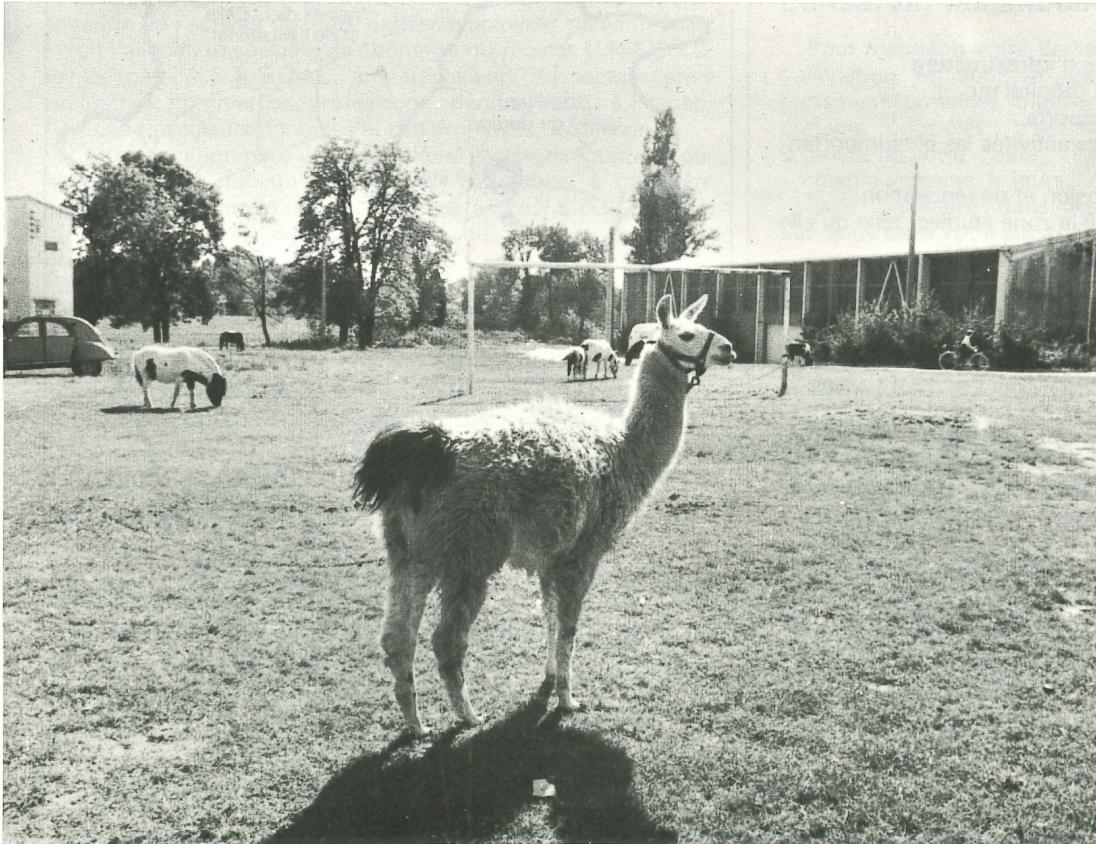
3





4

5



1 - Petits judokas en exercice
(Photo Studio Johell)
2 - Remise du drapeau aux
Anciens Combattants d'Algérie
(Photo Studio Johell)
3 - Groupe scolaire - visite du
chantier par M. le Sous-Préfet
(Photo Studio Johell)
4 - Majorettes de St Martin
(Photo Studio Johell)
5 - Lama devant les buts !...
(Photo Studio Johell)

QU'EST-CE QUE LE S.D.A.U.?

SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME D'ALES

Le S.D.A.U. fixe les orientations fondamentales de l'aménagement des territoires intéressés, notamment en ce qui concerne l'extension des agglomérations, à moyen et à long terme : c'est-à-dire environ 10 et 30 ans.

Objet du S.D.A.U. :

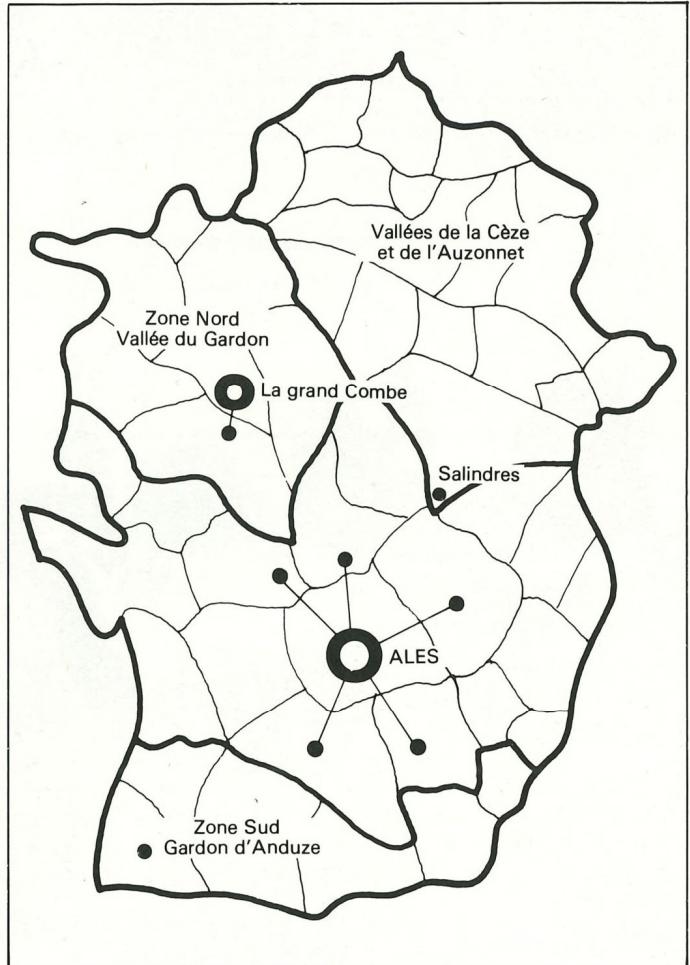
Le S.D.A.U. dans le cadre des directives nationales ou régionales détermine :

- la destination générale des sols,
- le tracé des grands équipements d'infrastructure
- les grands équipements publics (hôpital etc...)
- l'organisation générale des transports
- la localisation des services et des activités les plus importantes
- les zones préférentielles d'extension et de rénovation.

Le S.D.A.U. est donc le plan de la zone étudiée, telle qu'elle pourra être dans une trentaine d'années environ.

communes couvertes par le S.D.A.U. :

ALES - ANDUZE - BAGARD - BESSEGES - BOISSET ET GAUJAC - BORDEZAC - BRANOUX LES TAILLADES - CENDRAS - COURRY - DEAUX - FOUSSIGNARGUE - GAGNIERES - GENERARGUES - LA GRAND COMBE - LAMELOUZE - LAVAL - PRADEL - LA VERNAREDE - LE MARTINET - LES MAGES - LES PLANS - LES SALLES DU GARDON - MEJANNES LES ALES - MOLIERES - MONS - MONTEILS - PEYREMALE - PORTES - POTEIRES - RIBAUTE - ROBIAC - ROUSSON - ST AMBROIX - ST BRES ST CHRISTOL LES ALES - ST FLORENT S/AUZONNET - ST HILAIRE DE BRETHMAS - ST JEAN DE VALERISCLE - ST JEAN DU PIN - ST JULIEN DE CASS - ST JULIEN LES ROSIERS - ST MARTIN DE VALGALGUES - ST PAUL LACOSTE - ST PRIVAT DES VIEUX - ST SEBASTIEN - STE CECILE D'ANDORGUE - **SALINDRES** - SERVAS - SOUS-TELLE - VEZENOBRES.



VOUS ETES SANS EMPLOI, QUE DEVEZ VOUS FAIRE ?

Que devez-vous faire quand vous êtes sans emploi ?

Faites-vous inscrire immédiatement comme demandeur d'emploi à votre Mairie.

Cette inscription vous permet :

- de trouver un emploi parmi les offres recueillies par l'Agence Nationale pour l'Emploi.
- de conserver vos droits aux prestations de Sécurité Sociale, Allocations Familiales, à condition toutefois que l'inscription comme demandeur d'emploi ait lieu DANS LE MOIS QUI SUIT VOTRE CESSATION D'ACTIVITE, sinon vos droits à ces prestations seraient supprimés.

La garantie de vos droits sociaux est subordonnée à la production d'attestations justifiant de votre situation de travailleur sans emploi, que vous délivre l'Agence Nationale pour l'Emploi par l'intermédiaire de votre Mairie.

- de bénéficier, lorsque vous remplissez les conditions exigées, d'allocations provenant de deux sources différentes :

Les unes sont les allocations d'AIDE PUBLIQUE attribuées par les services publics d'aide aux travailleurs privés d'emploi.

Les autres sont les allocations d'assurance chômage qui, en fonction de l'activité de votre dernier employeur peuvent être :

- soit l'allocation spéciale de chômage du régime U.N.E.D.I.C. versée par l'A.S.S.E.D.I.C. aux travailleurs du secteur privé (industries, commerces, professions libérales, etc...) à l'exception des travailleurs agricoles et des employés de maison.

Cette allocation peut également être versée directement par les entreprises publiques nationales ou locales à caractère industriel et commercial, non affiliées à l'U.N.E.D.I.C. et qui n'ont pas conclu de convention de gestion avec cet organisme.

- soit l'allocation pour perte d'emploi à la charge de l'employeur (état, collectivités locales, établissements publics à caractère administratif).

Ces deux formes d'aide peuvent se cumuler mais peuvent aussi être attribuées indépendamment l'une de l'autre, leurs conditions d'attributions étant différentes.

Quelles sont les conditions d'attributions des Allocations d'Aide publique ?

- être âgé de moins de 65 ans
- justifier d'une période salariée pendant une durée minimum de 150 jours ou pour les travailleurs à domicile et les travailleurs intermittents et assimilés de 1.000 heures de travail pendant les 12 mois précédent l'inscription comme demandeur d'emploi
- n'avoir pas été licencié pour faute grave ou n'avoir pas quitté votre emploi sans motif légitime
- à partir du 4ème mois d'indemnisation vous devez avoir des ressources qui n'excèdent pas un certain plafond.

En cas de rejet de votre demande ou pour tout autre contestation, vous pouvez adresser une réclamation au Directeur Départemental du Travail et de la main d'œuvre. Elle sera soumise, pour avis à une commission constituée sur le plan départemental.

Quelles sont les conditions d'attributions des Allocations A.S.S.E.D.I.C. ?

- justifier de l'exercice d'une profession salariée, autre que celle d'employés de maison, pendant une période minimum de 91 jours au cours des 12 derniers mois.
- avoir été licencié ou avoir quitté votre emploi pour un motif légitime.
- n'avoir pas dépassé 65 ans ou l'âge normal de votre retraite dans la profession précédemment exercée.

Les allocations de l'U.N.E.D.I.C. sont versées à tous les échelons de la hiérarchie professionnelle et quelles que soient les ressources de l'intéressé ou de sa famille.

Quelles sont les formalités pour obtenir et conserver les allocations ?

Pour maintenir votre demande d'emploi, pour bénéficier de l'allocation et pour la conserver, vous devez accomplir certaines formalités initiales et ensuite vous soumettre à certains contrôles, c'est-à-dire pointer au service main d'œuvre de votre mairie :

- chaque semaine, le jeudi.

Faire connaître dans les 48 heures les changements survenus dans votre situation (embauchage éventuel).

En outre vous devez répondre aux convocations que pourrait vous adresser la section et se prêter à ses enquêtes.

La radiation peut être décidée en particulier, dans le cas de refus, sans motif valable, d'un emploi offert par l'Agence ou de refus de se rendre à une convocation ou de pointer.

Où vous adresser pour obtenir tous les renseignements complémentaires ?

AGENCE NATIONALE
POUR L'EMPLOI

12 rue Pasteur
30100 ALES

ELECTIONS

La loi n° 47 631 du 5 Juillet 1974 vient de donner le droit de vote aux françaises et français agés de 18 ans.

Les inscriptions sur les listes électorales ont lieu dans le cadre de la révision annuelle de ces listes et les demandes sont reçues en Mairie du 1er septembre au 31 décembre.

Peuvent s'inscrire, les jeunes ayant atteint l'âge de dix huit ans dans l'année ou qui atteindront cet âge au plus tard le 28 février l'année suivante.

L'inscription sur les listes électorales est obligatoire.

La publicité doit être donnée à cette mesure pendant toute la période de révision. La presse, les panonceaux apposés dans les divers quartiers de la ville et la Revue Municipale, permettent une large diffusion, de telle façon, d'une part, que nul ne puisse alléguer d'un défaut d'information, d'autre part, que soit évité un afflux de demandes en fin d'année.

Il serait trop long de relever le Code Electoral dans son intégralité. Pourtant certains articles devraient apporter chez le lecteur, les informations relevant de ses droits civiques :

Article L.11 : La liste électorale comprend :

1e Tous les électeurs qui ont leur domicile réel dans la commune ou y habitent depuis six mois au moins ;
2e Ceux qui figurent pour la cinquième fois sans interruption, l'année de la demande d'inscription, au rôle d'une des quatre contributions directes ou au rôle des prestations en nature et, s'ils ne résident pas dans la commune, l'ont déclaré vouloir y exercer leurs droits électoraux. Sont également inscrits, aux termes du présent alinéa, les membres des familles des mêmes électeurs compris dans la cote de la prestation en nature alors même qu'ils n'y sont pas personnellement portés, et les habitants qui, en raison de leur âge ou de leur santé, auraient cessé d'être soumis à cet impôt. (Loi n° 66.1022 du 29 décembre 1966, art. 1er). «Tout électeur ou toute électrice peut, à sa demande, être inscrit sur la même liste que son conjoint».

3e Ceux qui sont assujettis à une résidence obligatoire dans la commune en qualité de fonctionnaires publics.

Sont également inscrits les citoyens qui, ne remplies pas les conditions d'âge et de résidence ci-dessus indiquées lors de la formation des listes, les rempliront avant la clôture définitive.

L'absence de la commune résultant du service militaire ne porte aucune atteinte aux règles ci-dessus édictées pour l'inscription sur les listes électorales.

Article L.16 : Les listes électorales sont permanentes.

Elles sont l'objet d'une révision annuelle.

Un décret détermine les règles et les formes de cette opération. L'élection est faite sur la liste révisée pendant l'année qui suit la clôture de la liste.

Article L.17 : (Loi n° 69.419 du 10 mai 1969, art.2). Une liste électorale est dressée pour chaque bureau de vote par une commission administrative constituée pour chacun de ces bureaux et composée du Maire ou de son représentant, du délégué de l'administration désigné par le Préfet ou le Sous - Préfet, et d'un délégué choisi par le conseil municipal.

Dans les villes et communes comprenant plus de 10.000 habitants, le délégué de l'administration est choisi par le Préfet en dehors des membres du conseil municipal de la collectivité intéressée.

En outre, une liste générale des électeurs de la commune est dressée, d'après les listes spéciales à chaque bureau de vote, par une commission administrative composée du Maire, d'un délégué de l'administration désigné par le Préfet ou par le Sous - Préfet et d'un délégué choisi par le conseil municipal.

A Paris, Lyon et Marseille, cette liste générale est dressée par arrondissement.

Article L.20 : Le Préfet peut, dans les deux jours qui suivent la réception du tableau contenant les additions et retranchements faits à la liste électorale, déferer au tribunal administratif des opérations de la commission administrative, s'il estime que les formalités prescrites à l'article L.18 n'ont pas été observées. Le tout sans préjudice, en cas de fraude, de l'application de l'article L.113.

Article L.21 : Les listes sont déposées au secrétariat de la mairie, communiquées et publiées dans les conditions fixées par décret.

Article L.23 : L'électeur qui a été l'objet d'une radiation d'office de la part des commissions administratives désignées à l'article L.17 ou dont l'inscription a été contestée devant lesdites commissions est averti sans frais par le Maire et peut présenter ses observations.

Article L.25 : (Loi n° 69.419 du 10 mai 1969, art. 3). Dans les cinq jours de la publication prévue à l'article L.21, les décisions de la commission administrative peuvent être contestées par les électeurs intéressés devant le tribunal d'instance. Dans les mêmes conditions, tout électeur inscrit sur la liste électorale de la commune peut réclamer l'inscription ou la radiation d'un électeur omis ou indûment inscrit.

Le même droit appartient au Préfet et au Sous - Préfet, dans les cinq jours qui suivent la réception du tableau contenant les additions et retranchements faits à la liste électorale.

Article L.28 : Les listes électorales sont réunies en un registre et conservées dans les archives de la commune. Tout électeur peut prendre communication et copie de la liste électorale.

Article L.30 : Peuvent être inscrits sur les listes électorales en dehors des périodes de révision :

1e Les fonctionnaires et agent des administrations publiques mutés ou admis à faire valoir leurs droits à la retraite après la clôture des délais d'inscription, ainsi que les membres de leur famille domiciliés avec eux à la date de la mutation ou de la mise en retraite.

2e (Loi n° 69.419 du 10 mai 1969, art. 4.I). «Les militaires renvoyés dans leurs foyers après avoir satisfait à leurs obligations légales d'activité, libérés d'un rappel de classe ou démobilisés après la clôture des délais d'inscription, ainsi que ceux ayant changé de domicile lors de leur retour à la vie civile».

3e (Loi n° 69.419 du 10 mai 1969, art.4.II). «Les Français et Françaises remplies la condition d'âge exigée pour être électeur, après la clôture des délais d'inscription.»

Article L.31 : Les demandes d'inscription visées à l'article précédent sont, accompagnées des justifications nécessaires, déposées à la mairie. Elles ne sont recevables que jusqu'au dixième jour précédent celui du scrutin.

Article L.32 : Les demandes sont examinées par le juge du tribunal d'instance qui statue dans un délai de quinze jours et au plus tard quatre jours avant le jour du scrutin.

Article L.35 : Les décisions du juge du tribunal d'instance peuvent faire l'objet d'un recours en cassation dans les dix jours de leur notification.

Bien entendu cet exposé n'a pas la prétention d'entrer dans les détails. Aussi, tous renseignements complémentaires vous seront donnés en Mairie, auprès du Service Electoral.



**5ème USINE FRANÇAISE DU
GROUPE SNR**
après
**ANNECY - MEYTHET - ARGONAY
SEYNOD**

PHOTO-CINE-SON Studio Johel

Identités - Portraits - Reportages



Travaux amateurs
Vente APPAREILS
Tél. : (66) 85.62.66

8, rue Adrien Badin
30340 SALINDRES



Société Régionale de Distribution d'Eau

Exploitation de Réseaux de Distribution d'Eau et de Chauffage Urbain

Entretien de Réseaux d'Assainissement

34, Quai Boissier-de-Sauvage

30 ALES

Tél. : (66) 86-03-66

Philips-Alès-Radio

TELEVISION COULEUR — RADIO — MACHINES A LAVER

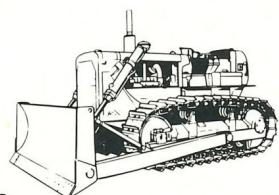
4, avenue de la Gare - 30 ALES Tél. : 86-07-36



BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS
TERRASSEMENTS - NIVELLEMENTS

J.Vincent

Mas Chabert - 30340 SALINDRES - Tél. : (66) 85.61.18



ELECTRICITE GENERALE
ELECTRO-MENAGER Claude BENOIT
LUSTRERIE - DISQUES ECLAIRAGE PUBLIC

Chauffage Electrique - Service après Vente ASSURE - DEPANNAGES
41, rue Henri Merle - SALINDRES - Tél. : 85.60.89

Tous Travaux Routiers

entreprise GIRAUD Frères

REVETEMENTS — MATERIAUX ENROBES — STABILISATION DES SOLS

CYLINDRAGES — TERRASSEMENTS MECANIQUES — LOCATION D'ENGINS

TRANSPORTS

Rue Général Gambis

30 ALES

Tél. : 86-08-19



USINE DE SALINDRES

TEL : 86.36.81 (Gard)

RHONE POULENC INDUSTRIES DIVISION CHIMIE FINE

22 avenue Montaigne - PARIS - 75008

Alumines Spéciales et Catalyseurs
Produits Fluorés Organiques
Acide Sulfurique - Produits Divers

ALUMINIUM PECHINEY

23, rue Balzac - PARIS - 75008

Alumines Métallurgiques
Produits Fluorés Minéraux
Produits Spéciaux

